

## Traitements du personnel hors classes et du Directeur général<sup>1</sup>

La Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant acte des recommandations du Conseil exécutif concernant la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général,<sup>2</sup>

1. FIXE le traitement brut afférent aux postes de Sous-directeur général et de Directeur régional à US \$176 463 par an, avec un traitement net correspondant de US \$137 024 (avec personnes à charge) ou de US \$124 080 (sans personnes à charge) ;
2. FIXE le traitement brut afférent au poste de Directeur général adjoint à US \$194 136 par an, avec un traitement net correspondant de US \$149 395 (avec personnes à charge) ou de US \$134 449 (sans personnes à charge) ;
3. FIXE le traitement brut afférent au poste de Directeur général à US \$238 644 par an, avec un traitement net correspondant de US \$180 551 (avec personnes à charge) ou de US \$160 566 (sans personnes à charge) ;
4. DÉCIDE que ces ajustements de rémunération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Huitième séance plénière, 28 mai 2016  
A69/VR/8

= = =

---

<sup>1</sup> Voir l'annexe 2.

<sup>2</sup> Voir le document A69/54.